

DÉCISION DU MAIRE

23 / 079

Composition de la délégation officielle pour la course cycliste Eschborn – Francfort 2023 à Eschborn (Allemagne)

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°22/37 du Conseil municipal en date du 04 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire et notamment son point n°33,

Considérant que la ville de Montgeron est jumelée avec la ville d'Eschborn, en Allemagne, depuis la signature de la charte de jumelage en 1985,

Considérant que dans le cadre de la course cycliste Eschborn – Francfort 2023, un voyage officiel est organisé du 29 avril au 1er mai 2023,

Considérant la nécessité de représenter la ville de Montgeron et de désigner les membres de la délégation municipale,

DECIDE

- Article 1^{er}** De confier à Messieurs Eric MAGADOUX et Yannick LE MEUR, la mission de représenter la Ville de Montgeron du 29 avril au 1er mai 2023 à Eschborn (Allemagne) à l'occasion de la course cycliste Eschborn – Francfort 2023 à Eschborn.
- Article 2** De procéder au règlement des frais réels de mission relatifs à ce déplacement, sur présentation de justificatifs.
- Article 3** Que les crédits sont prévus au budget en cours.
- Article 4** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée aux intéressés.
- Article 5** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Montgeron, le 25 AVR. 2023



Sylvie CARILLON

Maire de Montgeron

Conseillère régionale d'Ile-de-France